PROCÈS-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 février 2023

Le Conseil municipal de la commune de Mont-Saint-Père, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie le vendredi 10 février 2023 à 20h00 sous la présidence de M. Gilles CORDIVAL, le Maire.

Présents : **Mmes** CARCEL Aurore, HOUPEAUX Caroline, MAGRÉ Sylvie ;
MM. AUBERT Alain, BAUDON Jérémy, CORDIVAL Gilles, DURR Edgard, GUICHARD Hervé, LOGEROT Sylvain, MORLET Dominique, PAUTROT Sébastien ;

Absents excusés : **MM.** BURLOT Jean-Pierre (pouvoir donné à M. MORLET Dominique) et VALLÉE William ;

Absents : **MM.** BAHIN Florian et GOJARD Erwan.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Date de la convocation
15	8	03/02/2023
Nombre de membres présents	**Nombre de votants**	**Date d'affichage de la convocation**
11	12	03/02/2023

Monsieur le Maire constate que **le quorum est atteint** et que le Conseil municipal peut délibérer valablement.
Il ouvre la séance à 20h00.

Est désigné comme secrétaire de séance : M. LOGEROT Sylvain

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :
À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2023.

ORDRE DU JOUR

1- Projet de déplacement du monument aux Morts
2- Projet de déplacement des 2 statues dites « De Gimel »

DECLARATION PRÉALABLE

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de la réception d'une pétition concernant le projet de déplacement du monument aux Morts et d'une seconde pétition concernant le déplacement des deux statues dites « De Gimel ». Ces deux pétitions - comportant un certain nombre de signatures hors commune - ont été reçues ensemble en mairie et accompagnées d'un courrier explicatif anonyme portant, entre autres, des critiques sur le bilan de l'équipe municipale.
M. le Maire demande au public présent dans la salle si l'un d'entre eux pourrait se faire le porte-parole des pétitionnaires. Mme PEUVRIER prend la parole pour expliquer la genèse de ces pétitions. Un échange s'installe alors, permettant au maire et à l'équipe municipale de s'expliquer sur le projet ayant suscité ces pétitions (Aménagement d'une zone mémorielle) mais également de pouvoir répondre, point par point, aux remarques formulées sur le bilan de l'équipe municipale.
Ce moment d'échanges avec les pétitionnaires a permis de lever plusieurs incompréhensions et démonter quelques rumeurs non-fondées quant à ce projet. M. le Maire conclut en rappelant que son bureau ou celui de ses adjoints est toujours ouvert et qu'il aurait surement été préférable de venir à leur rencontre pour évoquer tous ces sujets plutôt que de se lancer dans une polémique regrettable à travers ces pétitions.

DÉLIBÉRATIONS

M. le Maire propose que les votes sur les délibérations portées à l'ordre du jour se déroulent par scrutin public, permettant à chaque conseiller d'exprimer le sens de son vote.

1) Projet de déplacement du monument aux Morts

M. le Maire expose le projet de création d'une zone mémorielle :

Mairie de Mont-Saint-Père
23, rue Léon Lhermitte – 02400 MONT-SAINT-PERE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Tél. : 03 23 70 30 76 ● Fax : 03 23 70 19 11
mél : mairie.mont.st.pere@gmail.com

Le lieu d'implantation actuel du monument aux Morts ne présentait pas la même circulation dans l'immédiat après-guerre qu'aujourd'hui. Il présente désormais le double inconvénient d'être situé en bord d'une voie passante, ce qui présente un danger lors des cérémonies, et d'être tourné vers le rond-point, ce qui ne permet pas d'organiser les cérémonies patriotiques en faisant face au Poilu le surmontant.
En réflexion avec le CAUE de l'Aisne et la mission embellissement de l'UNESCO, et en accord avec M. le Maire de Chartèves, M. le Maire propose de déplacer le monument aux Morts de quelques mètres en créant pour cette occasion une zone mémorielle qui se situera sur la zone enherbée rue de Tivoli. Cet espace permettra ainsi la sécurisation des cérémonies patriotiques et d'enfin pouvoir regarder le Poilu de face pour un meilleur respect des soldats tombés pour la France. Un embellissement paysager de toute la zone sera effectué par la même occasion.
Comme déjà évoqué plusieurs fois, et en particulier lors du vote du budget 2022, ces aménagements bénéficient d'une subvention au titre des fonds LEADER à hauteur de 80% du coût des travaux, soit un reste à charge pour la commune de 5 000,00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de déplacer le monument aux Morts sur la future zone mémorielle, rue de Tivoli.

Détails du vote : UNANIMITÉ - 12 voix POUR , à savoir :

- AUBERT Alain
- BAUDON Jérémy
- BURLOT Jean-Pierre
- CARCEL Aurore
- CORDIVAL Gilles
- DURR Edgard
- GUICHARD Hervé
- HOUPEAUX Caroline
- LOGEROT Sylvain
- MAGRÉ Sylvie
- MORLET Dominique
- PAUTROT Sébastien

Aucune ABSTENTION, aucune voix CONTRE.

2) <u>Projet de déplacement des deux statues dites « De Gimel »</u>

M. le Maire rappelle que pour commémorer un fait de guerre survenu à Mont-Saint-Père le 03 septembre 1914, Charles de Gimel - qui commandait ce jour-là un détachement de soldats français – fit ériger, en 1968, deux statues aux abords du rond-point sur un terrain appartenant alors à M. MOYAT, terrain cédé depuis à la commune.
Sur une idée conjointe du CAUE de l'Aisne et de la mission embellissement de l'UNESCO, il est proposé de déplacer ces deux statues afin de les positionner sur la future zone mémorielle autour du monument aux Morts et de donner ainsi une unité de lieu aux souvenirs de la première Guerre Mondiale sur notre commune.
Le déplacement de ces deux statues trouvant leur origine dans le souvenir d'un fait de guerre mais présentant un caractère religieux (copie de l'Ange au sourire de la cathédrale de Reims et de Notre-Dame-de-Lourdes) est sujet à discussion et mérite encore une réflexion que le vote de la délibération n'empêchera pas de poursuivre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de déplacer les deux statues dites « De Gimel » sur la future zone mémorielle, rue de Tivoli.

Détails du vote : 6 voix POUR , à savoir :

- BURLOT Jean-Pierre
- CARCEL Aurore
- LOGEROT Sylvain
- MAGRE Sylvie
- MORLET Dominique
- PAUTROT Sébastien

6 ABSTENTIONS, à savoir :

- AUBERT Alain
- BAUDON Jeremy
- CORDIVAL Gilles
- DURR Edgard
- GUICHARD Hervé
- HOUPEAUX Caroline

Aucune voix CONTRE.

<u>Questions diverses</u>

Aucune question diverse n'est posée.

La séance est levée à 21h27.

Le secrétaire de séance,
Sylvain LOGEROT

Le Maire,
Gilles CORDIVAL.

Mairie de Mont-Saint-Père
23, rue Léon Lhermitte – 02400 MONT-SAINT-PERE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tél. : 03 23 70 30 76 ● Fax : 03 23 70 19 11
mél : mairie.mont.st.pere@gmail.com